

civile de l'hémisphère, par l'intermédiaire du Comité des représentants gouvernementaux de la ZLEA sur la participation de la société civile. Le gouvernement estime que des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne l'implication de la société civile chez nos partenaires de l'hémisphère, compte tenu que nous en sommes au tout début des négociations elles-mêmes et du dialogue avec la société civile, et il prônera la participation de celle-ci tout au long du processus.

Comme le commerce international joue un rôle majeur à tous les niveaux de l'économie canadienne, le gouvernement consulte activement les gouvernements provinciaux et territoriaux sur toutes les facettes de la politique commerciale, et ceux-ci contribuent à l'établissement de priorités commerciales qui reflètent leurs intérêts et leurs objectifs, de même que ceux des citoyens qu'ils desservent. Aussi le gouvernement approuve-t-il la recommandation 2 du Comité.

Le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international contient les informations les plus récentes sur les objectifs de la politique commerciale du Canada, y compris en ce qui concerne la ZLEA. L'adresse est la suivante : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/>. Les Canadiens sont encouragés à consulter ce site, et à participer activement au processus de consultation. Des milliers d'entre eux ont déjà pris la parole lors de rencontres, participé à des groupes de discussion, présenté des mémoires ou contribué autrement à l'élaboration des priorités du Canada dans les négociations sur la ZLEA.

## **Accès au marché**

### ***Recommandations 15 et 16***

**E**n ce qui concerne l'accès au marché, le gouvernement cherchera à faire adopter des modalités qui tiendront compte des intérêts en matière d'exportations, mais aussi des sensibilités nationales, y compris les années de référence et les règles d'origine, et qui seront conformes à celles contenues dans les autres accords de libre-échange. Cela permettrait l'élimination des droits de douane applicables à tous les produits non agricoles sur une période n'excédant pas dix ans, et aussi celle des mesures non tarifaires. Le gouvernement insistera sur des règles d'origine claires et simples laissant peu de place à la discrétion administrative et allant dans le sens des intérêts du

